



## L'Edito

### « Epargner, docteur, est-ce mal ? »

Le dernier sondage du Cercle des Epargnants souligne que les Français désirent épargner plus cette année que l'année dernière (35 % en 2011 contre 29 % en 2010). L'accroissement de l'effort d'épargne n'est pas en soi négatif pour la croissance à condition que l'argent collecté soit utilisé pour financer des investissements productifs. Aujourd'hui, les Français plébiscitent comme forme de placements, l'immobilier, le Livret A et l'assurance-vie. L'immobilier est devenu une valeur refuge face à la montée des incertitudes économiques et financières avec un risque évident à la clef de bulle spéculative et donc de désillusions pour les épargnants. Le Livret A, malgré un rendement réel faible après la prise en compte de l'inflation, a retrouvé de sa superbe mais ne devrait être que le support de l'épargne de précaution. L'assurance-vie, possédée par plus de 42 % des ménages, constitue le troisième placement préféré et cela malgré les changements incessants de législation. Jusqu'à maintenant, l'assurance-vie, c'était avant tout le fonds euros garanti et marginalement des unités de compte investies en actions. Avec la baisse du taux de rendement des fonds euros et les nouvelles contraintes prudentielles, les épargnants devront se tourner plus fortement vers les unités de compte ce qui ne pourra être que favorable à l'économie dite réelle. Cette réallocation de l'épargne des Français suppose un important travail de pédagogie avec à la clef un effort des professionnels du secteur en la matière.

Philippe Crevel

## Confiance, confiance...

En pensant à sa future retraite, le matin dans la salle de bain, le Français est plus confiant en 2011 qu'en 2010 (25 % contre 20 %). Le taux des inquiets est passé de 61 à 57 % soit le niveau le plus bas enregistré depuis 2006.

## L'Actualité

### Le sondage du Cercle : le cru 2011 est disponible

Le Cercle des Epargnants publie, dans cette lettre du mois d'avril, quelques uns des résultats de l'enquête 2011 « les Français, l'épargne et la retraite ». Cette étude est la neuvième réalisée par le Cercle depuis sa création en 2004. **L'ensemble des résultats sont consultables sur le site Internet du Cercle : [www.cerclledesepargnants.com](http://www.cerclledesepargnants.com).** [Sauf mention contraire, toutes les données chiffrées de cette lettre sont issues de l'enquête exclusive CSA/CECOP réalisée par téléphone les 21 et 22 février 2011 au domicile des personnes interrogées. L'échantillon national représentatif était constitué de 1005 personnes âgées de 18 ans et plus d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage), après stratification par région et catégorie d'agglomération.]

### Retraite à 62 ans : « le oui-mais » des Français

Le report de l'âge de départ à la retraite à 62 ans divise la France en deux, 48 % des sondés jugent cette mesure nécessaire quand le même nombre ne la juge pas nécessaire. Ce report est accepté par les retraités qui ne sont pas, par définition, concernés. Une minorité des actifs l'approuve et près des deux tiers des 18-24 ans y sont hostiles. 61 % des Français sont contre l'idée d'un nouveau report au-delà de 62 ans. En revanche, les Français sont sans illusion sur l'éventuel retour de la retraite à 60 ans. Seulement 27 % des sondés estiment que la gauche rétablira la retraite à 60 ans.

### Les Français en avance d'un train (de réforme)

Le gouvernement de François Fillon avait rejeté dès le début de l'année 2010 l'idée d'une réforme des retraites dite systémique avec la création d'un régime unique de retraite avec comptes notionnels (compte individuel pour chaque actif reprenant fictivement l'ensemble des cotisations et avec prise en compte de l'espérance de vie au moment de la liquidation des droits). Des pays, comme la Suède ou le Danemark, ont entrepris de telles réformes qui aboutissent à intégrer l'espérance de vie dans le calcul des pensions. 59 % des Français seraient favorables à cette transformation (37 % contre). La loi portant réforme des retraites pour 2010 prévoit qu'à compter de 2013, une réflexion sera engagée sur le sujet avec un basculement éventuel après 2018.

### Epargner pour sa retraite, un principe qui s'impose de plus en plus

La préparation de la retraite arrive en seconde position, avant la dépendance, dans les raisons avancées par les sondés pour épargner. Plus de la moitié des Français (54 %) déclare épargner ou avoir épargné en vue de la retraite. Ce taux est relativement stable depuis plusieurs années (53 % en 2010 et 51 % en 2006). Le fait d'épargner pour sa future retraite est lié à son âge. Les moins de 35 ans ne sont pas épargnants quand 60 % des 35/49 ans et 55 % des 50/59 ans le sont. Cet effort d'épargne concerne en premier lieu les cadres supérieurs et les indépendants.

### Taux de remplacement, la France peut mieux faire

Selon une étude de l'OCDE de 2011, le taux de remplacement (droit à pension assuré par tous les régimes obligatoires de retraite divisé par les revenus avant retraite) est de 49,1 % en France contre 57,3 % au sein de l'OCDE pour un salaire moyen. Pour les bas salaires (50 % du salaire moyen), le taux est, en France, de 55,9 % contre 72,1 % en moyenne au sein de l'OCDE.



## LA LETTRE D'INFORMATION DU CERCLE DES EPARGNANTS

## L'Actualité

### La famille avant tout !

L'aide à un proche membre de sa famille constitue, en 2011 la motivation principale de l'effort d'épargne selon 37 % des Français contre 29 % en 2010. La préparation de la retraite arrive en seconde position avec 30 % des intentions contre 25 % en 2010. La dépendance et l'immobilier arrivent en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> positions. La volonté d'aider un proche s'explique tout à la fois par l'importance donnée à la famille en période de crise et par le caractère moral d'une telle action. A ce titre, ce choix est, avant tout, celui des 25/50 ans et des actifs disposant de revenus supé-

rieurs à 4500 euros par mois. La préparation de la retraite devient, pour les Français à faibles revenus ou à revenus moyens, prioritaire après 50 ans.

### L'ISF, un symbole qui a la peau dure

Seuls 15 % des Français sont pour la suppression de l'ISF accompagnant celle du bouclier fiscal. Ce résultat n'est pas surprenant du fait que cet impôt au-delà de son rendement est devenu un symbole. Synonyme de signe extérieur de richesse, il n'est acquitté que par 550 000 Français assujettis en 2009, soit 2 % des ménages français. En 1997, le nombre de redevable à l'ISF était de 180 000.

### Taxation du patrimoine, tant que je ne suis pas concerné, tout va bien...

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité du patrimoine qui devrait être annoncée durant le printemps, comme piste de compensation d'un éventuel allègement de l'ISF, les Français choisissent celle du relèvement à 45 % du taux marginal de l'impôt sur le revenu. Ce choix est logique car il concernerait moins de 315 000 contribuables. En revanche, toucher à l'immobilier via la taxation des plus-values ou à l'assurance-vie recueille beaucoup moins de suffrages. Seuls 6 % des sondés sont ainsi favorables à un alourdissement de la fiscalité pesant sur les contrats d'assurance-vie.

## Libre Pensée

### Pour un compte individuel « emploi-retraite »

L'OCDE souligne, à juste titre, que les réformes engagées par les Etats membres ont eu, pour conséquence, une diminution des prestations futures de 20 %. En Allemagne, aux Etats-Unis, au Japon ou au Royaume-Uni, les actifs à faibles salaires (50 % du salaire moyen) auront des retraites inférieures de moitié à leur dernier salaire d'activité. Au sein de l'OCDE, les prestations publiques représentent environ 60 % du montant des revenus des personnes âgées. Ce taux est de 85 % en France. L'OCDE considère que dans les prochaines années, il sera impossible, du fait des déficits publics et de l'augmentation du passif social global, de main-

tenir le niveau des droits publics en matière de retraite. L'organisation internationale appelle au développement de l'épargne retraite que ce soit sous sa forme individuelle ou collective. Elle insiste surtout sur la nécessité de favoriser le taux d'emploi des seniors. Ce taux est de 19 % pour les 60/64 ans en France contre 54,5 % en moyenne au sein de l'OCDE. Pour les 65/69 ans, seuls 5,5 % des Français sont encore actifs contre 29,3 % en moyenne au sein de l'OCDE. Le sondage du Cercle des Epargnants souligne que les Français sont attachés à partir tôt à la retraite. Le recul à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite est davantage subi qu'accepté. Il faut sans nul doute améliorer le taux d'emploi des plus de 55 ans en améliorant les dispositifs de formation et en pourchassant les discriminations en fonc-

tion de l'âge. Mais, en l'état, il apparaît plus que délicat de dire que d'ici vingt ans, tous les Français de 65 ans seront sur le marché du travail. L'instauration d'un système de retraite plus souple qui prend en compte les plans de vie de chacun d'entre nous sans trop altérer la compétitivité économique est à rechercher. Il faut également prendre en compte que le financement des charges publiques ne pourra pas indéfiniment se concentrer sur la population active du secteur privé. L'instauration d'un compte individuel pour chaque actif sur lequel seraient comptabilisés ses droits en matière de retraite (publics et privés), ses droits en matière de formation ainsi qu'en matière de couverture prévoyance et chômage, constituerait un moyen pour responsabiliser tous les acteurs.

## A Suivre

### A partir de quel âge, faut-il commencer à épargner pour la dépendance ?

L'âge moyen retenu par les sondés est 40 ans. Mais 23 % considèrent qu'il faut commencer dès 21 ans. Près de la moitié (47 %) des Français pense, à la fin de sa vie, être directement concernée par le problème de la dépendance, soit un taux supérieur à la prévalence de la dépendance (entre 25 et 30 %).

### Dépendance : touche pas au grisbi !

Seuls 11 % des Français sont favorables à une reprise sur succession pour financer les dépenses liées à la dépendance. Le recours à la CSG trouve encore moins de partisans (7 %). Les Français préfèrent le système d'assurances volontaire ou obligatoire avec une aide de l'Etat pour les revenus les plus modestes (65 % des sondés). La question est évidemment de savoir le seuil de déclenchement de la dite aide publique. La suppression d'un nouveau jour de RTT reçoit, par ailleurs, l'assentiment de près du quart des interviewés (23 %).